



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 76054

## Texte de la question

M. Éric Jalton interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'autonomie des pôles universitaires, sur l'avenir du pôle universitaire de Guadeloupe, sur le budget de fonctionnement prévu pour ce pôle de Guadeloupe. Alors que le poids du pôle de Guadeloupe représente plus de 65 % des enseignements et des infrastructures immobilières de l'université des Antilles (campus du Camp Jacob à Saint-Claude inclus, construit par la région Guadeloupe pour l'État), il serait particulièrement injuste qu'à l'issue du dialogue de construction budgétaire, en cours dans vos services, la répartition de subventions pour le pôle Guadeloupe ne tienne compte de ce ratio, tant en matière d'enseignement que d'infrastructures immobilières. Ce d'autant que l'investissement fait par la région Guadeloupe, dans la décennie écoulée pour feu l'université des Antilles et de la Guyane est indéniablement le plus conséquent. Ne pas tenir compte de ces données factuelles dans la répartition des budgets entre les pôles, c'est semer, dès la genèse de l'université des Antilles, les germes d'une future partition entre un pôle Guadeloupe et un pôle Martinique. Il lui demande ce qu'elle compte faire pour tenir compte de ces données factuelles dans la construction budgétaire de l'université des Antilles.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Jalton](#)

**Circonscription :** Guadeloupe (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76054

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 mars 2015](#), page 1893

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)